

2026_105



République Française – Département de l'Isère
Commune de Saint Etienne de Crossey

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-cinq août deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, Le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice HURÉ, Maire.
Date de convocation du Conseil municipal : 19/08/2026

Etaient présents : AURIA Céline, BERTHOLET Jean-Luc, BIANCO André, BOUCHARD Laurent, BOULOS Johanna, CHABANEL Boris, GOURRIER Aurélien, HUMBERT-VALENTIN Audrey, HURÉ Fabrice, LACHAISE Henri, MOLLIER Bruno, NICOLAS Julien, PERRET Christophe, QUENTIN-LU Kim, RIVIER-VIAL Claire, ROUT Sabine.

Absents et pouvoirs : AUDINOS Sophie, BRIAND Nadège (Pouvoir Richard DUTHEIL), DUTHEIL Richard, GAY Nathalie (Pouvoir Fabrice HURÉ), GUILLIER François (Pouvoir BOUCHARD Laurent), JANOWSKI Matthieu, PISOT Anne (Pouvoir Boris CHABANEL)

Secrétaire de séance : Laurent BOUCHARD

Membres en exercice : 23

Présents : 16

Vote : 19 pour : 19 contre : 0 abstention : 0

ACTIONS BUXIA ENERGIES -DIVIDENDE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération N°59/2018 en date du 22/05/2018, la commune de Saint Etienne de Crossey a acquis 30 parts à 50 € soit un montant de 1 500 €, concernant la participation de la commune au capital de Buxia Energies.

A l'issue de leur assemblée générale annuelle, Buxia Energies demande chaque année, à la commune ce qu'elle souhaite faire avec ses dividendes.

Lors de l'assemblée générale du 10/04/2026, il a été voté la distribution d'un dividende brut de 1,46 € par action.

Pour le paiement de ce dividende, Buxia Energies propose trois possibilités :

- Paiement du dividende au profit de la commune pour un montant de 43.80 €
- Obtention d'actions supplémentaires, avec un versement supplémentaire
- Renoncement au paiement du dividende et autorisation donnée à Buxia Energies à intégrer le montant de ce dividende dans ses fonds propres.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur une des propositions faites par Buxia Energies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide du paiement du dividende au profit de la commune pour un montant de 43.80 €.

Pour copie, certifiée conforme

Le Maire,
Fabrice HURÉ



Le secrétaire de séance
Laurent BOUCHARD